

Date de convocation : 27/06/2016

Date d'affichage : 27/06/2016

REUNION DU 30 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le trente Juin 2016 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A. HENOCQUE – BARBE P. - BIGOT N. - DEVAUCHELLE M. - CAILLEUX M. - BLONDIN E. - DAMIS C. - DEVILLERS C. - BOURDELET C. CRUSEL E.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : TIRE MH DONNE PROCURATION A CLAUDE DEVILLERS

DOUZENEL JJ DONNE PROCURATION A M.CAILLEUX

GALAND FRANCK DONNE POUVOIR A BOURDELET C

MALLET D DONNE PROCURATION A DAMIS.C

MAQUIGNY B. DONNE POUVOIR A E CRUSEL

Le compte-rendu du 10 mai a fait l'objet d'une observation de Monsieur DEVILLERS.
Le compte-rendu du 24 mai sera donné aux PPA.

Secrétaire de séance : CEDRIC BOURDELET

Avant de démarrer la séance, il est fait état des chiens de catégorie dangereuse. Un point sera fait en Mairie.

I/ Délibération pour l'arrêt projet du PLU

Monsieur le Maire signale que Mme LOYER a été invitée pour l'arrêt projet mais été étonnée de notre demande, le projet ayant déjà été présenté lors de la réunion du 24 mai dernier.

Le Conseil Municipal estime qu'en l'état le projet comporte quelques aberrations. Si le conseil vote l'arrêt projet, la commune n'est pas certaine de pouvoir revenir sur certains points du projet. Les plans ne sont pas à jour. Il convient de faire parvenir les observations des particuliers à Mme LOYER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas arrêter le projet du PLU en l'état.

II/ Délibération pour la pose d'un point lumineux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose d'un point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

➤ **Eclairage public Place de l'Eglise – Mairie**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6868.94 € TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500€ HT par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : **2 542.04€**
- Contribution de la commune : **4 326.90€**

TOTAL TTC : 6 868.94€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ADOPTER le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'ACCEPTER la contribution financière de la commune estimée à 4 326.90 euros sur le principe mais demande à Monsieur le Maire quelques précisions à savoir si le prix inclus la réparation de l'autre lampadaire, et le détail des travaux.

III/ Délibération pour la modification de statuts du SITE

Monsieur BARBE précise qu'il était présent à la réunion en tant que délégué, le siège social sera désormais à Friaucourt et plus à Ault.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'adhésion de la commune d'ALLENAY qui a sollicité une demande d'adhésion au Syndicat dans le cadre du raccordement de leurs réseaux d'assainissement à la station.

Le comité syndical s'est réuni en date du 08 juin 2016 et a délibéré favorablement à l'intégration de la commune d'Allenay au Syndicat. Par conséquent il convient de modifier les statuts dudit syndicat pour l'intégration d'une nouvelle collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ACCEPTER la modification des statuts du SITE pour l'adhésion de la commune d'ALLENAY au Syndicat

IV/ Délibération pour transaction de Licence IV avec Mr VANDOMME

Maurice CAILLEUX fait état du litige qui opposait la commune et Mathias VANDOMME.

Mathias VANDOMME proposait 25 000€ pour le rachat de la licence IV.

Un accord a été trouvé pour le rachat de la licence IV à 5 000€.

Un acte sous seing privé a été rédigé entre les deux parties. Le document de mutation de la licence est fait.

La licence IV est désormais propriété de la commune.

Mr VANDOMME libère les lieux le 5 juillet prochain. Monsieur CARERE Yannick reprend le commerce à partir du 8 juillet. Pour un loyer à 2 000€ au lieu de 3 000€.

Une convention d'utilisation sera faite pour un an, il n'y aura pas de bail.

Sans le bar, le renouvellement des étoiles pourra être remis en cause.

Une autorisation de buvette temporaire va être prise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision du rachat de la licence IV.

Sur proposition de la commission de camping et pour la saison estivale (juillet et août), le Conseil Municipal décide de fixer :

1/ Le nombre d'employés saisonniers comme suit :

a/ 3 employés préposés au nettoyage des sanitaires pour les 2 mois

b/ 2 veilleurs de nuit pour les 2 mois

c/ 1 agent d'accueil en renfort du 13 juillet au 14 août 2016

2/ Le taux horaire du personnel saisonnier est fixé au taux du SMIC en vigueur

3/ Les heures effectuées pendant la saison comme en dehors de la saison, seront rémunérées au taux du SMIC, pour tout personnel saisonnier ou temporaire, pour le camping ou la commune

Les tarifs restent inchangés.

Monsieur CAILLEUX fait part au Conseil qu'une caravane a été volée, appartenant à de bons clients du camping qui viennent chaque année. Ils souhaitent un dédommagement.

Un attelage de caravane a été volé également.

V/ Délibération Plan Vélos Syndicat Mixte

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par le Syndicat Mixte. Le plan vélos est évoqué au Syndicat Mixte depuis déjà quelques années.

Le conseil à l'unanimité adopte le plan vélos.

VI/ Divers

La gendarmerie est venue proposer en mairie la participation citoyenne « voisins vigilants ».

Monsieur le Maire fait lecture de la plaquette d'information.

Une réunion d'information peut être proposée à la population.

Tarifs de la salle polyvalente :

Il convient de remettre à jour les tarifs de la location de la salle, inchangés depuis 2002.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente, au 1^{er} janvier 2017, comme suit :

	Woignarue	Extérieur
Vin d'honneur :	70€	100€
Une journée :	100€	150€
Week-end :	180€	280€

(du vendredi 17h au lundi matin 11h)

Une caution a été fixée à hauteur de **300 euros** pour toute location de la salle.

Monsieur BOURDELET propose de remettre en location la salle de cantine, il faudrait que les instruments soient en sécurité. Un rideau pourrait être installé.

Monsieur BARBE a assisté au tirage au sort des communes qui doivent procéder à un tirage au sort au sein de leur commune. Woignarue n'en fait pas partie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le percepteur a envoyé un mail à Monsieur SANSON locataire de la demeure d'Hautebut pour le paiement des loyers.

Mr le Maire précise qu'il a eu Mr SANSON au téléphone concernant le projet de la demeure, le chef de cabinet du Préfet aurait fait pression sur la DDTM.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier.

Monsieur BARBE fait état de la demeure, il s'est rendu sur place, il a constaté que la demeure est dans un état déplorable. Il y a des poules dans un des gîtes.

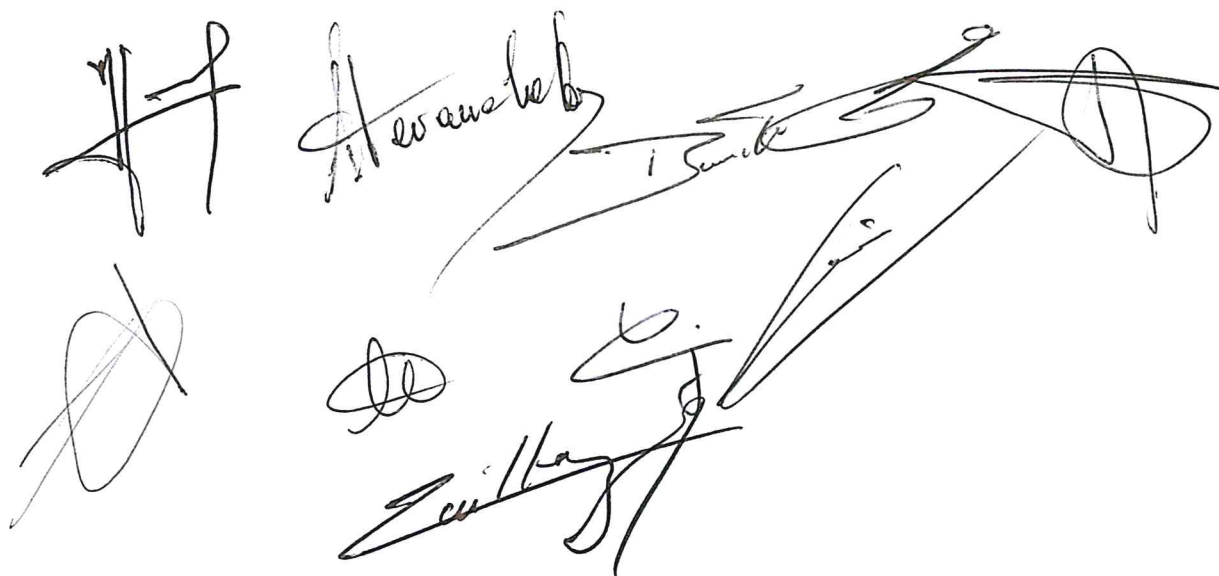
Mr CAILLEUX propose de faire constater par un huissier.

Mr SANSON a pris les devants pour la résiliation au terme de la période triennale soit le 19 mars 2017.

Mr CAILLEUX informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé concernant les gouttières en inox de la salle polyvalente. Celui-ci s'élève à 4 414 €.

Mr BOURDELET demande s'il est possible qu'un panneau « STOP » soit mis en place dans la Grande Rue afin de forcer les conducteurs à adopter une conduite moins rapide, et que les règles de stationnement soient respectées.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h55.



The image contains several handwritten signatures and initials in black ink. At the top left, there is a stylized signature that appears to be 'JC'. To its right is a signature that reads 'Alexandre'. Below these, there are several other signatures, including one that looks like 'J. Bourdelet' and another that is more complex and difficult to decipher. There are also some circular scribbles and other marks scattered around the signatures.